

COMMUNE D'ORAISON

ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° P056-24

**Donnant Délégation de Fonctions et de Signature à la 4^{ème} Adjointe
Madame Emilie NEGRO**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18,

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du Vendredi 03 juillet 2020, au cours de laquelle il a été précédé à la nomination des adjoints,

Considérant que Madame Emilie NEGRO a été élue 4^{ème} Adjointe au Maire, lors de la séance du 28 mars 2024,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Madame Emilie NEGRO, 4^{ème} Adjointe au Maire un certain nombre d'attributions,

ARRETE

Article 1 : A compter du 1^{er} Avril 2024, Madame Emilie NEGRO, 4^{ème} Adjointe est déléguée aux Générations Futures relevant des domaines suivants :

- Education
- Accueils de loisirs (3 à 11 ans)
- Centre Municipal des Jeunes
- Petite enfance
- Restauration scolaire
- Périscolaire


Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Madame Emilie NEGRO, 4^{ème} adjointe, à l'effet de signer tous les documents et courriers liés aux domaines ci-dessus énumérés.

Article 3 : La Directrice Générale de Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence
- Monsieur le Comptable de la collectivité
- Notifiée à l'intéressée

Fait à ORAISON, le 29 Mars 2024

Le Maire,
Benoît GAUVAN

Acte Notifié le : 09/04/2024	Notification : La quatrième Adjointe, Emilie NEGRO
Acte Publié le :	
ACTE EXECUTOIRE	

